

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « ART' BOX »

Article 1 : Société organisatrice

La société LPG SYSTEMS, Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine CS 900 35 – 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 2 juin 2014 au 23 juin 2014 inclus.

La participation au jeu concours emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Article 2 : Modalités de participation

1. LPG SYSTEMS a proposé à différents artistes de personnaliser des appareils WELLBOX®.

Ces appareils personnalisés seront présentés sur la page WELLBOX® de LPG SYSTEMS du réseau social FACEBOOK.

Les participants au présent jeu concours pourront ainsi voter pour l'appareil WELLBOX® personnalisé qu'ils préfèrent, et tenter de gagner les lots mis en jeu par LPG SYSTEMS.

2. Pour participer au jeu concours, chaque participant doit :

- être légalement majeur (âgé d'au moins 18 ans),
- résider en France métropolitaine, en Corse ou dans les DOM-TOM
- remplir dûment le bulletin de participation du 2 juin 2014 au 23 juin 2014 inclus, sur l'application du jeu des fans de la page WELLBOX de LPG Systems, accessible sur le réseau social FACEBOOK à l'adresse https://www.facebook.com/wellbox/app_266224890138398

3. Un seul bulletin de participation sera accepté par foyer (même compte facebook et/ou même adresse mail).

Ne peut participer au tirage au sort toute personne salariée de LPG Systems, l'une des sociétés de son groupe et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte falsifiée comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur l'application de la page WELLBOX de LPG Systems ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 3 : Lots mis en jeu

Le jeu concours permet de gagner :

- 1^{er} lot : un appareil WELLBOX® (d'une valeur de 999€)
- 2^{ème} au 5^{ème} lot : un fer à lisser de marque BABYLISS® (d'une valeur estimative de 40 €)
- 6^{ème} au 10^{ème} lot : trois produits cosmétiques « SOINS TECHNIQUES LPG® » :
 - un « Sérums éclat énergisant » (d'une valeur de 65€)
 - un « Soins tenseur fermété » (d'une valeur de 65€)
 - un « Complexe anti-capiton » (d'une valeur de 46€)

Les lots mis en jeu ne pourront donner lieu à une conversion en numéraire ou échange. Les lots gagnés seront nominatifs et ne pourront être revendus, transférés ou cédés par les gagnants du tirage au sort.

Article 4 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 24 juin 2014 et les résultats seront divulgués le même jour.

Les gagnants seront avertis par courrier électronique indiqués sur le formulaire de participation. La responsabilité de LPG Systems ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse e-mail ultérieur du participant ou en cas d'erreur du participant dans le remplissage du formulaire de participation.

Article 5 : Publicité – droit à l'image

Le participant autorise expressément et irrévocablement la société LPG SYSTEMS à utiliser, diffuser, publier, reproduire, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, en partie ou en totalité, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, intégrés à tout autre matériel (dessin, illustration, vidéo, animations, etc.), les nom et prénom ainsi que la photographie du gagnant, pendant une durée d'un (1)

an à compter de la date de remise du lot par LPG Systems ou tout tiers mandaté par elle, et ce sans que le gagnant ne puisse prétendre à une rémunération ou quelconque indemnité au titre de l'exploitation des droits de la personnalité.

Article 6 : Responsabilité

LPG Systems ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. LPG Systems décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet.

LPG Systems n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 7 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies à l'occasion de ce jeu concours sont nécessaires pour la participation à celui-ci.

LPG Systems est le destinataire de ces informations. Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant LPG Systems en écrivant à l'adresse postale suivante : LPG SYSTEMS – Technoparc de la Plaine - 30, rue Dr Abel - 26000 VALENCE (FRANCE).

Article 8 : Remboursement des frais de participation

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet. Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à LPG Systems dans les quinze (15) jours suivant son inscription au tirage au sort. Le remboursement par LPG Systems s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de la société LPG Systems (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine, Corse et DOM-TOM).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissier de Justice à CHABEUIL (26120) 2 rue Victor Payonne et est consultable sur simple demande auprès de la société LPG Systems.

